

[IE] Publicité politique

IRIS 2001-7:1/19

*Candelaria van Strien-Reney
Faculty of Law, National University of Ireland, Galway*

Le récent référendum qui a porté en Irlande sur la question de l'acceptation du Traité de Nice a réveillé un certain nombre de controverses qui entourent la publicité politique. Pendant la campagne du référendum, les partisans des deux camps s'étaient vus interdire la diffusion de publicités relatives à cette question à la radio et à la télévision nationales et locales.

L'article 10, alinéa 3, de la loi relative à la radio et à la télévision de 1988 interdit la diffusion à la radio ou à la télévision de publicités religieuses ou politiques, ou encore relatives à un conflit social. Les précédentes contestations de la constitutionnalité de cette disposition sont restées vaines (voir IRIS 1998-9 : 6 (publicité politique) ; IRIS 1998-1 : 6 et IRIS 1998-7 : 9 (publicité religieuse)).

Au cours de la campagne qui avait précédé le référendum sur le Traité de Nice, un homme d'affaires irlandais avait créé un site Web qui encourageait à voter "non". Il tenta de diffuser sur une station de radio locale une publicité pour promouvoir son site Web, mais se vit opposer la loi de 1988. A l'avenir, l'article 65 de la nouvelle loi relative à la radiodiffusion de 2001 (voir IRIS 2001-4 : 9) autorisera quelques publicités à caractère religieux, mais l'interdiction de la publicité politique restera en vigueur.

La récente campagne a connu une exception à l'interdiction générale de la publicité politique, en faveur des émissions parrainées par la Commission référendaire, car cette dernière offrait un service d'information publique en toute neutralité. La Commission référendaire est une instance indépendante dont la création peut être décidée par le gouvernement à l'occasion des référendums. Elle fournit une information sur chaque aspect du texte proposé, de façon simple et impartiale. Sa première session s'est déroulée suite à un recours ayant abouti contre la manière dont avait été attribué du temps d'antenne au cours d'un référendum sur le divorce (voir IRIS 1998-6 : 7 et IRIS 2000-2 : 7).

"Ban prevents activists from placing radio ads", The Irish Times, 2 June 2001

Interdiction faite aux activistes politiques de diffuser des publicités radiophoniques, The Irish Times, 2 juin 2001

